



## 22-11-290 - Arrêté Municipal Temporaire Réglementant la circulation sur un chemin communal Villeneuve en Retz

### Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Départemental

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité la sur le chemin communal reliant l'impasse du clos Sorel à l'avenue de la Gare commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre aux agents communaux, de procéder à des travaux à compter du 01/12/2022 et ce jusqu'au 13/12/2022 inclus.

### ARRETE

**ARTICLE 1** Chemin communal reliant l'impasse clos Sorel à l'avenue e la Gare commune Villeneuve en Retz, du 01/12/2022 au 13/12/2022 inclus

La circulation de tout type d'usager sera réglementée :

**En règle générale**

-La circulation sera INTERDITE au droit du chantier,

-La circulation sera déviée par l'avenue de de la Gare

**Des modifications pourront étre apportées :**

-Panneaux : Interdiction de circuler, attention travaux,

**ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les services techniques de la ville.

**ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

**ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 30/11/2022

Le Maire

Jean-Bernard FERRER

